

Nom et prénom de l'élève :

Tarifs 2024-2025

Contribution des familles et frais de restauration

Le versement du montant proposé par cette grille s'établit sur 10 mois pour l'ensemble des classes de l'Ensemble scolaire :

Contribution familiale <u>de base</u> par mois	Forfait mensuel DEMI-PENSION
<p><u>Inscription 1^{er} enfant :</u></p> <p>➤ 6è : 37€</p> <p>➤ 5è, 4è, 3è : 42€</p> <p><u>Inscription(s) suivante(s) :</u></p> <p>➤ 2è enfant : 29€50</p> <p>➤ 3è enfant et + : 16€</p>	<p><input type="checkbox"/> 4 jours par semaine : 75 €, par mois</p> <p><input type="checkbox"/> 5 jours par semaine : 96 €, par mois pour les jeunes prenant les transports scolaires le mercredi midi ou participant à l'AS.</p> <p>Repas occasionnel, hors forfait 5,75</p>

Aux frais de contribution fixes (de base) ci-dessus, peuvent s'ajouter si vous le souhaitez une somme mensuelle supplémentaire, merci de bien vouloir nous faire part de votre choix :

- | | |
|--|-----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Contribution de base | Le :
Signature : |
| <input type="checkbox"/> Contribution de base +5€ | |
| <input type="checkbox"/> Contribution de base +10€ | |
| <input type="checkbox"/> Contribution de base +15€ | |
| <input type="checkbox"/> Contribution de base + autre montant (merci de préciser) : | |

Le changement de statut d'un élève en cours d'année (externe / demi-pensionnaire) ne peut s'effectuer sans l'accord du Chef d'Etablissement.

Pour rappel, un élève demi-pensionnaire n'est pas autorisé à sortir de l'établissement sur le temps du midi.

La demi-pension indépendamment du repas comporte la prise en charge et l'encadrement de l'enfant durant le temps du midi, l'énergie.

A partir de 4 repas consécutifs manqués, ceux-ci seront décomptés sur le mois suivant.

Un élève peut être demi-pensionnaire quel que soit le nombre de repas pris au cours de la semaine (de un à quatre, en fonction des besoins de la famille). Si vous souhaitez vous inscrire à cette formule modulée, veuillez avoir l'amabilité de prendre contact avec Madame LEPAGE.

*Le prix du repas occasionnel pour les élèves externes est de **5,75 €**.*

Si le moindre problème financier devait se poser, le Chef d'Etablissement se tient à votre disposition pour trouver la meilleure solution dans l'intérêt de votre enfant.